

# SOULIGNÉ-SOUS-BALLON

Le petit courrier

Meilleurs  
Voeux 2016



**2015**

Un budget communal  
sans hausse  
des taux d'imposition

*Invitation*  
Vœux du Maire  
Vendredi  
15 Janvier  
19 h

Numéro 18 - Janvier 2016

# Communauté de Communes des Portes du Maine

Quelques infos...

## TABLEAU DES PERMANENCES POUR DISTRIBUTION DES SACS ORDURES MENAGERES



JOURS DE PERMANENCE	HORAIRES DE PERMANENCE
Vendredi 8 janvier 2016	9H-12H
Samedi 9 janvier 2016	9H-12H
Mardi 12 janvier 2016	14H-17H
Jeudi 14 janvier 2016	14H-17H
Vendredi 15 janvier 2016	9H-12H
Samedi 16 janvier 2016	9H-12H

Lieu de distribution : Mairie de Souigné-sous-Ballon

## Un pôle tertiaire pour la Guierche



Il est le fruit d'une réflexion partagée continue et construite avec les élus communautaires. Le pôle tertiaire de la Guierche pourra accueillir 6 bureaux de 22 m<sup>2</sup> destinés à la location pour toutes activités tertiaires. Le coût des travaux s'élève à 462 020,96 euros HT.

Le pôle tertiaire va apporter indéniablement du bien-être, et plus largement une amélioration de la qualité de vie. Cette approche sera déclinée dans l'aménagement intérieur et dans le futur mobilier du pôle tertiaire en proposant des matériaux et des ambiances chaleureuses. C'est une démarche enrichissante et très positive qui reflète la dynamique territoriale des Portes du Maine.



## La Nouvelle Gendarmerie

Lors du conseil communautaire du 6 octobre dernier, l'architecte Rémi HERSANT du cabinet ARCHITOUR est venu présenter aux élus l'avant-projet définitif de la future gendarmerie qui sera construite le long de la RD300 à l'entrée de Ballon.

Cette nouvelle gendarmerie remplacera l'actuelle devenue vétuste, exigüe et totalement inadaptée au travail des 8 gendarmes. De nouveaux logements accueilleront les 8 familles.

A l'aide de visuels projetés et d'explications précises sur la conception des équipements proposés, (RT 2012, matériaux bois et zinc, bâtiments compacts, orientations, intégration dans le paysage ...), une présentation très claire du projet a pu être faite.

Cette réflexion est engagée depuis de nombreuses années. D'abord étudié par la commune de Ballon, puis repris par la communauté de communes en 2013, le projet a été validé pour un montant total de l'opération évalué à 2 075 000 € HT.

La communauté de communes sera aidée à hauteur de 31%. Le reste est financé par emprunt. Les annuités seront en parties couvertes par les loyers versés par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

Le début des travaux est prévu au printemps pour une livraison à l'été 2017.



### Souigné-sous-Ballon

**Directeur de la publication :** David Chollet -

**Comité de rédaction :** Véronique Poirier, Delphine Beaumont, Patrice Laurent, Vincent Launay, David Chollet, Cyrille Guelff.

**Conception :** Commission Communication.

**Impression :** Compo 72 Le Mans.

**Nombres d'exemplaires :** 600.



2  
SOULIGNÉ  
SOUS BALLON

# Des règles à respecter

- ✓ L'agglomération de Souigné est traversée par 3 départementales et plusieurs voies communales. La vitesse est limitée à 50 km/h, et 30 km/h dans le centre-bourg.
- ✓ L'axe Le Mans-Mamers est très fréquenté (3000 véhicules/jour). Le stationnement dans l'agglomération le long de ce RD300 obéit à une réglementation. Il est nécessaire d'utiliser les espaces réservés au stationnement et de respecter les espaces dédiés à la circulation.
- ✓ Les trottoirs sont réservés au cheminement des piétons. Le stationnement de véhicules y est interdit, notamment quand la largeur est juste suffisante pour les piétons.
- ✓ Habiter avec son animal de compagnie est un droit. Ceci ne doit cependant pas engendrer de nuisances pour le voisinage.
- ✓ Chiens : limiter les aboiements continus ou nocturnes, tenir le chien en laisse pour la promenade (pas de déjections sur la voirie, ni sur les propriétés privées autres que celle du propriétaire de l'animal).
- ✓ Chats : veiller à limiter la reproduction par une stérilisation systématique, éviter de nourrir les chats sauvages en nombre.
- ✓ Volailles : le poulailler d'agrément (quelques poules) est autorisé. Attention cependant aux nuisances sonores - chant intempestif des coqs, paons par exemple - considérées comme anormales.
- ✓ Ordures ménagères : la collecte a lieu une fois par semaine en porte à porte. Vous avez à votre disposition des conteneurs disposés sur la commune, qui permettent de collecter vos déchets recyclables (papiers, cartons, conserves, bouteilles plastiques, verre). La redevance perçue par la communauté de communes est maintenue au même tarif depuis 9 années. Elle demeure une des moins chères du département. Il ne tient qu'à chacun d'entre nous de respecter ces consignes de tri et de collecte pour garantir un coût maîtrisé. Le dépôt sauvage au pied des conteneurs est interdit et sanctionnable. Outre l'amende, le coût de remise en état du site est facturé au dépositaire.



## Le mot du Maire

Voici le 2<sup>ème</sup> bulletin de cette année 2015. Ce Petit Courrier distribué dans chaque foyer est un support d'informations que nous souhaitons poursuivre. Il s'ajoute à notre site internet, et plus récemment à la page Facebook de Souigné. Concernant les débats et décisions prises par les élus, les séances du conseil municipal sont ouvertes à tous, et les comptes rendus sont affichés en mairie et

disponibles en ligne sur le site.

### 18 636 € en moins sur 2 ans

2015 a débuté par un budget difficile à construire compte-tenu de la baisse, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, des dotations de l'Etat. Pour cette année, ce sera 13 274,00 € en moins pour notre collectivité. Ce montant s'ajoute au 5 362,00 € supprimés en 2014. Cette baisse va se poursuivre jusqu'en 2017.

A cette baisse s'ajoutent de nouvelles charges à supporter : la réforme des rythmes scolaires obligent les communes à mettre en place un temps d'activités périscolaires encadré par des animateurs employés par la commune (coût réel, déduction faite de l'aide de l'Etat de 12 060 € : 19 025,76 € pour l'année 2014/2015), l'Etat (la DDT) n'assure plus l'instruction des documents d'urbanisme depuis le 1er juillet. Nous avons donc fait le choix de créer, avec 39 autres communes notre propre service d'instruction. Notre petite commune ne pouvait en effet assumer seule cette compétence. Nous bénéficions donc d'un service opérationnel pour le traitement de vos permis de construire et autres certificats d'urbanisme (coût : 3.90 €/hab, soit 4 582,50 € par an).

### Stabilité des taux d'imposition.

Ce désengagement de l'Etat ne peut pas être compensé par une hausse de la fiscalité locale. Il va donc falloir faire à minima aussi bien, sinon mieux, et ce avec moins ! Face à ce constat, et compte tenu d'une fiscalité locale - certes dans la moyenne et nécessaire - mais qui impacte toujours le budget des ménages soulignéens, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. Le défi qui est à relever pour ce mandat, c'est d'imaginer de nouvelles pistes d'économie et/ou de recettes, afin de pouvoir continuer à alimenter notre budget de fonctionnement et de poursuivre nos investissements.

### Respecter les règles du vivre ensemble

Notre commune compte près de 1200 habitants. Un recensement complet sera réalisé début 2016. Afin que chacun puisse habiter, circuler, se promener librement et sans danger, afin que la collectivité puisse maintenir ses coûts de fonctionnement (entretien, collecte des ordures ménagères, ...), je souhaite rappeler en cette période de fin d'année quelques règles qui rendent le quotidien de chacun plus agréable. Vous les trouverez dans l'encadré sur cette même page.

### 18 terrains à bâtir au Lotissement Du Mesnil

Notre commune poursuit son développement et un nouveau lotissement privé va sortir de terre dans les mois qui viennent. Le permis d'aménager est signé et la commercialisation a débuté. Il s'agit du lotissement Du Mesnil, situé rue Charles Letailleur à proximité du cimetière. 18 parcelles sont à vendre, libres de constructeur.

### Plan Local d'Urbanisme

Afin de maîtriser notre urbanisation et de se mettre en conformité avec la réglementation, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera entièrement révisé (délibération de février 2015). Il s'agit là d'une longue procédure (2 ans minimum) qui permettra à terme d'avoir un document d'urbanisme qui corresponde aux règles en vigueur, tout en tenant compte de nos besoins et de notre cadre de vie.

Vous pourrez découvrir, en parcourant ce bulletin, d'autres informations sur la vie de notre village.

En cette fin d'année, et compte tenu du contexte lié aux événements dramatiques du 13 novembre dernier, il est important que nous continuions à faire vivre notre village, que nous poursuivions nos activités festives, sportives, musicales ou artistiques, nos rencontres associatives ou familiales.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année. Ceci s'accompagne de nos meilleurs vœux pour 2016. Que les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité soient partagées par le plus grand nombre.

David CHOLLET, Maire

# Modernisation de l'informatique à l'école de Souigné



La municipalité poursuit son effort d'investissement sur l'école. Pour ce premier semestre 2015, c'est 15 ordinateurs (unité centrale, souris, clavier et les câbles) achetés par la commune. L'installation de tout ce matériel est prévue pendant les prochaines vacances d'été, afin de permettre aux enseignants d'avoir des ordinateurs identiques

pour assurer et faciliter l'enseignement.

Une répartition de 13 ordinateurs sur les deux écoles a été conjointement décidée par les enseignants et la Mairie, les deux derniers postes seront stockés et serviront de pièces de rechanges en cas de pannes ou de casses.

Mardi 8 Décembre 2015, David Chollet, Maire de notre commune, accompagné de Cyrille Guelff, son deuxième adjoint, sont allés à Bois-Colombes dans la région parisienne. Ce déplacement prévu depuis plusieurs semaines et décalé suite aux événements du 13 novembre, a permis à la commune de récupérer des écrans d'ordinateurs pour notre école.

Monsieur Beauregard, parent d'élève, a permis, grâce à des connaissances professionnelles, une mise en relation des deux municipalités. La mairie de Bois-Colombes se séparant d'une partie de son parc informatique très récent, un dossier a été réalisé, puis présenté en conseil municipal de la ville des Hauts-de-Seine. Ce dossier a reçu un avis favorable, et la ville de Bois Colombes a fait don de 10 écrans.

Suite à cette décision, la commune de Souigné-sous-Ballon a ainsi récupéré 10 écrans pour équiper notre école. Les 2 élus soulignéens ont pu échanger, puis remercier Monsieur Yves Révillon, Maire de Bois Colombes, son Conseil Municipal et ses collaborateurs.

La commune de Souigné-sous-Ballon remercie Monsieur Beauregard pour la mise en relation de nos deux communes, Madame Roulois présidente des Parents d'élèves de Souigné-sous-Ballon, Monsieur Salgado, interlocuteur à la Mairie de Bois-Colombes pour le montage de notre dossier et Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour cette générosité envers notre école.



## Soirée Gourmandise

Vendredi 29 mai 2015, à la salle des fêtes, les instituteurs de l'école de la commune, avec l'association des parents d'élèves, avaient organisé une soirée ayant pour thème la GOURMANDISE.

On pouvait y découvrir différents travaux réalisés par les enfants de l'école puis apprécier leurs talents de chanteurs. La salle des fêtes était comble et les applaudissements ont retenti après les passages successifs sur la scène des différentes classes.

A la suite du spectacle les familles ont pu partager ensemble un barbecue et des gâteaux, la recette était destinée à l'association des parents d'élèves.

Toutes nos félicitations aux instituteurs et à l'association des parents d'élèves pour leur investissement et leur organisation. Un très grand BRAVO à tous les élèves de l'école pour la qualité de leur prestation.



## La commune forme ses animateurs pour les temps d'activités périscolaires



L'année scolaire 2014-2015 a vu naître les rythmes scolaires sur notre commune. Dans le cadre de cette réforme, lors d'une réunion d'information en juin 2014, la municipalité s'était engagée à former les animateurs dépourvus de diplômes ciblés dans l'animation ou la petite enfance.

Février 2015, la phase de formation a débuté, Mme Bilaudaz a suivi une formation de direction sur Angers, pour obtenir un BAFD, afin de pouvoir conduire et orchestrer l'équipe d'animateur.

Avril 2015, Mme Bizeray et Mme Gaulupeau ont, à leur tour, suivi une formation à leur tour, afin de valider leur BAFA (animatrice) sur Le Mans. M Barbosa a suivi lors des vacances de la Toussaint, la même formation BAFA.

Nous tenons à féliciter nos 3 premiers animateurs formés, et plein de réussite pour leurs nouvelles activités.

## Une nouvelle année pour les TAP

Après une première année de mise en place dans l'école de Souigné-sous-Ballon, les temps d'activités périscolaires entament une deuxième saison pleine de nouveautés. Les activités seront diverses et variées. Les maternelles feront des activités manuelles, du chant, des petites danses, de la motricité. Les élèves de l'élémentaire auront un fil conducteur toute l'année : ils s'exerceront au théâtre tous les lundis de TAP. Entre mise en scène, création des costumes, les décors et la musique,

l'année de TAP sera bien remplie pour les lundis. Pour les jeudis, les activités créatives et artistiques seront à nouveau de la partie, ainsi que des activités jeux basées sur le sport.

En parallèle, l'activité cuisine sera également au rendez-vous tous les lundis et tous les enfants de l'élémentaire y passeront au moins 5 fois dans l'année. L'équipe d'animation et la coordinatrice sont présents les jours de TAP pour répondre à vos questions.

Bonne année de TAP à tous.

## Vente de bureaux scolaires

Lors des vacances scolaires, le mobilier des classes de CP et CE1/CE2 a été remplacé. Tous les anciens bureaux ont fait l'objet d'une vente, c'est un peu plus d'une vingtaine de bureaux qui ont été vendus. Le conseil municipal a décidé d'allouer la somme récoltée pour aider l'école à financer les sorties pédagogiques qui seront organisées cette année, il reste à voir avec Madame Perrault, directrice de l'école, comment seront répartis ces fonds.



# Objectif « fleur » pour la cantine de Souigné

**D**u nouveau à la cantine, en effet depuis la rentrée scolaire 2014, la commission cantine travaille sur la qualité des produits utilisés pour la confection des repas. Les membres de la commission œuvrent à introduire des produits locaux dans les repas de nos enfants. Un but ultime anime la commission, c'est la suppression totale des boîtes de conserves. Seul l'équivalent de deux repas en boîtes ou en surgelé est toujours disponible en cas de défaut de nos producteurs locaux. Des rencontres et des visites chez ces producteurs sont diligentées par la commission pour choisir des produits plus frais, de meilleure qualité et à un prix au plus juste de nos besoins.

Le vendredi 22 mai 2015, la commission s'est rendue sur l'exploitation agricole de Monsieur et Madame Roger à Bonnetable, pour une visite de l'élevage et du laboratoire pour l'élaboration des yaourts. Les élèves peuvent maintenant déguster ces yaourts fermiers à la cantine.

Le vendredi 9 Octobre 2015, la commission s'est rendue sur l'exploitation bio de la ferme de la Muzerie à Souigné-sous-Ballon. Monsieur Aillard et sa compagne nous ont présenté leur exploitation et le mode de fonctionnement d'une agriculture « bio », visite des serres et dialogue sur les besoins de notre restaurant scolaire. Les enfants peuvent apprécier les légumes « bio » de M. Aillard et sa compagne, Bérengère, depuis septembre 2014.

Le jeudi 26 Novembre 2015, la commission s'est rendue à la « ferme GAEC des Jenvries » à Souillé. Madame Champclou nous a fait découvrir les installations, de la maternité à la phase de départ pour l'abattoir. Une présentation de la nourriture distribuée aux porcs atteste de la qualité de la viande distribuée dans les assiettes du restaurant



scolaire. Les élèves peuvent apprécier cette viande de porc à la cantine depuis janvier 2015.

Aujourd'hui, nous achetons une partie de nos légumes et de nos fruits au « P'tit potager » au Mans. Le pain et quelques pâtisseries à la Boulangerie Poirier de Souigné, Le poisson frais est servi tous les vendredis par le poissonnier de Villaines la Gonais.

Toutes ces nouveautés s'accompagnent également par une meilleure gestion du gaspillage, en cuisinant la quantité nécessaire, d'où l'importance de prévenir le secrétariat de la Mairie de la présence ou non de vos enfants en respectant bien le délai de 72 heures.



## Logo charte Qualité et Proximité

Cette charte d'engagement exemplaire propre au Pays du Mans pourrait être étendue au département. C'est un accord mutuel permettant la commercialisation et l'approvisionnement en produits agricoles locaux de qualité. Le but est de favoriser le maintien d'une agriculture périurbaine, de créer et sauvegarder des activités et emplois non délocalisables, de créer des liens entre consommateurs et producteurs, et favoriser des menus à base de bons produits locaux.

La Commune de Souigné va adhérer à cette charte et a pour objectif d'être bientôt labellisée « 1 fleur ».

## Nos fournisseurs produits frais

### GAEC DES JENVRIES

Porcs

Les Jenvries - 72380 SOUILLE

### SARL POISSONNERIE BATTEUX

Poissons

Le Pâtis - 72400 VILLAINES LA GONAIS

### ROGER Jean-Philippe

Yaourts

Bellevue - 72210 BONNETABLE

### LA FERME DE LA MUZERIE

Légumes

La Muzerie - 72290 SOULIGNE-SOUS-BALLON

### LE P'TIT POTAGER

Légumes / Fruits

39 Boulevard Pierre Lefauchaux - 72000 LE-MANS

### BOULANGERIE POIRIER

Pains

10 Rue du Cornet - 72290 SOULIGNE-SOUS-BALLON



# Budget 2015

Depuis 2 années et jusqu'en 2017, l'Etat mène une politique de désendettement du pays qui impacte nos budgets. Nous en subissons donc les effets puisque les dotations sont revues à la baisse :

- 5 362,00 € en 2014, -13 274,00 € en 2015.

A ceci s'ajoute de nouvelles dépenses qui nous sont imposées :

Réforme des rythmes scolaires et mise en place des activités périscolaires. Coût : 19 025,76 € pour l'année scolaire 2014/2015

Fin de l'instruction des documents d'urbanisme par l'Etat, et création d'un service à l'échelle de 39 communes à l'échelle du Pays du Mans. Coût : 4 582,50 € (soit 3,90 € par hab).

## \* 1 026 360 € de fonctionnement

### Pas d'augmentation des taxes d'imposition locale en 2015 :

- Taxe d'habitation : 16,48 %
- Taxe foncière sur le bâti : 23,77 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 37,38 %

## \* 603 702 € d'investissement

La volonté permanente de trouver des pistes d'économies budgétaires (diminution de la durée de l'éclairage public, vigilance sur les commandes, renégociation des contrats, ...) alliée à la recherche maximum des subventions possibles pour nos projets, le tout associé à un endettement maîtrisé ont permis à notre commune de maintenir, voire d'augmenter cette année son niveau d'investissement à 603 702 €.

### Les choix d'investissement pour 2015 :



#### **Cheminement piétons/cyclistes :**

Fin d'aménagement et éclairage

Dépenses : 39 852 €

Recettes : 73 018 €



#### **Rue Saint Martin :**

travaux d'éclairage et illuminations

Dépenses : 98 541 €

Recettes : 21 650 €



#### **Voirie et équipement services techniques :**

travaux, études inventaire zones humides, achat de matériel (tracteur tondeuse,...) :

Dépenses : 54 231 €

Recettes : 3 824 €



**Urbanisme :** extension de réseaux électriques, révision des documents d'urbanisme, provision pour lotissement communal, ...

Dépenses : 131 891 €

Recettes : 127 942 €



**Ecoles et cantine :** achat de mobilier, de matériel pédagogique (écoles et activités périscolaires), équipement de la cuisine, matériel d'entretien

Dépenses : 11 800 €

Recettes : 0 €



**Informatique :** renouvellement informatique des postes mairie, bibliothèque et écoles, achat de logiciels (gestion bibliothèque), ...

Dépenses : 9 978 €

Recettes : 1 500 €



**Stade :** installation de la main courante, travaux d'amélioration vestiaires

Dépenses : 4 900 €

Recettes : 0 €



#### **Accessibilité et bâtiments :**

travaux de mise aux normes d'accessibilités et construction

Dépenses : 7 534 €

Recettes :

(extension centre de secours) :  
21 088 €



## Inauguration du centre de traitement des eaux usées de Souigné-sous-Ballon

Le vendredi 23 octobre 2015 de 15H à 17H30, les portes du nouveau Centre de traitement des Eaux usées de SOULIGNE-SOUS-BALLON étaient ouvertes au public afin de permettre à la population de découvrir ce nouvel équipement.

Des visites étaient organisées par le constructeur Nantaise des Eaux, pour expliquer aux habitants le fonctionnement de ce centre. Une belle affluence a été constatée tout au long de l'après-midi.

A partir de 17H30, ce nouveau centre de traitement des Eaux Usées a été inauguré par Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental et député de la Sarthe.

Étaient également présents : Véronique RIVRON, 3<sup>ème</sup> vice-Présidente du Conseil départemental, Véronique CANTIN, conseillère départementale du canton de BONNETABLE et 9<sup>ème</sup> vice-Présidente du Conseil départemental, Jean-Carles GRELIER, 10<sup>ème</sup> vice-président du Conseil départemental, David CHOLLET, Maire de SOULIGNE-SOUS-BALLON, Jean DESGROUAS, ancien Maire de SOULIGNE-SOUS-BALLON, des représentants des constructeurs de la station d'épuration et de l'exploitant, le maître d'œuvre, ...



## Le bon fonctionnement d'une station d'épuration dépend de ce que l'on rejette chez soi

La composition des effluents amenés à la station d'épuration influence le traitement des eaux usées. La station d'épuration ne traite que la pollution organique.

L'utilisateur est tenu d'observer certaines précautions. Le réseau n'est pas destiné à recevoir les déchets domestiques (ex : serviettes hygiéniques, lingettes enfants). Les textes réglementaires sur l'assainissement prohibent l'évacuation de toute substance ou tout produit présentant un risque pour le personnel d'entretien des réseaux, susceptible de dégrader les installations d'assainissement ou d'en entraver le bon fonctionnement tels les hydrocarbures, les acides, les huiles de vidange (ces produits doivent



être déposés en déchetterie), les cyanures, les substances toxiques ou inflammables, les médicaments, les sulfures...

De même, les rejets de toute activité professionnelle exercée dans un immeuble d'habitation doivent faire l'objet d'un traitement spécifique, si leur composition diffère de celle des eaux usées domestiques.

## Un éclairage efficace et économe

Le vaste chantier de l'éclairage public démarré sous le mandat précédent est terminé.

Cette opération concernait le remplacement de 16 mâts vétustes, et l'installation de 46 mâts neufs sur 3 secteurs :

Rue Letailleur, chemin des Perrières et de l'Etrillon

Rue Saint Martin

Grande Rue (route de Ballon)



La réduction des coûts de fonctionnement était recherchée sur ce projet. Ainsi, 3 paramètres ont guidé nos choix :

1) Limiter la pollution lumineuse : Eclairer correctement les zones qui le nécessitent, en abandonnant tout éclairage diffus vers le ciel ou les côtés. Ainsi, seuls les cheminements piétons (RD300) ou la voirie (rue Saint Martin) bénéficient de l'éclairage.

2) Limiter le temps d'éclairage : Eclairer sur des créneaux horaires qui correspondent aux besoins des habitants et des piétons. Ainsi, un allumage est programmé de 6h à 9h et de 17h à 23h, le tout étant conditionné à la luminosité ambiante.

3) Profiter de la technologie LED : moins consommateurs d'énergie, ces nouveaux projecteurs rendent une lumière agréable.

Enfin, le design des candélabres est volontairement moderne et discret. Ces mâts et lanternes s'intègrent parfaitement dans notre paysage.

Coût total : 89 569,20 €

Subventions : ADEME : 5 760,00 €

Dotation d'équipement des territoires ruraux : 14 928,00 €

Coût pour la commune : 68 881,20 €

## Cérémonie du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 Mai 1945



70<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire sur l'Allemagne Nazie. La Commune a rendu un hommage aux hommes et aux femmes tombés au combat, lors de la guerre 39-45, la plus meurtrière que le monde est connu à ce jour.

La municipalité représentée, par M. David Chollet, Maire de notre commune, a déposé une gerbe de fleurs devant le monument aux Morts de Souigné-sous-Ballon. L'Harmonie municipale a accompagné cet hommage au son de la sonnerie aux morts, après quelques instants de recueillement, suivi de La Marseillaise.

Pour clôturer cette cérémonie, la municipalité a partagé le verre de l'amitié avec les habitants et les participants à la salle des fêtes de notre commune.

## Civisme et dégradations

La Commune déplore le manque de respect envers les biens et véhicules appartenant à la commune ainsi qu'aux citoyens de Souigné-sous-Ballon. Voici la liste des incivilités connues à ce jour :

- ✓ dégradation sur véhicules (tags, casses)
- ✓ dégradations à la Salle des Fêtes (vitres, vol de gouttière, destruction de la vitre de sécurité de gaz)
- ✓ vol (Bâche et fleurs)
- ✓ dépôt de bouteilles vides et de mégots de cigarette aux abords et à l'intérieur des écoles.
- ✓ et le non-respect du code de la route aux abords des écoles et des passages piétons (il est rappelé qu'un piéton est prioritaire sur le passage piéton et dans les zones piétonnes).

## Les nuisances sonores sont règlementées

L'Arrêté n° 960-1758 du 23 mai 1996 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage modifié par l'arrêté préfectoral n° 03-1295 du 18 mars 2003 réglemente les nuisances sonores en Sarthe. Ainsi les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30, les samedis de 9 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 16 h.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Le maire de la commune peut aussi réglementer les nuisances sonores par arrêté municipal.

# ETAT-CIVIL 2015

## NAISSANCES

Février	TESSIER Léana - PENCHE Lucas
Mars	THEBAULT Morgan - LABEAU Tahina CABARET Tom
Mai	DUBOIS Eléa - DIGUER TRONCHET Alyssa
Juin	GUERIN Liam
Juillet	POHER Aaron - LOPEZ DIAZ Inès
Août	BRULE Hailey
Septembre	RENEAUX Célia
Octobre	POUSSIN Lilween - AILLARD Julia
Décembre	JODEAU Léna

## BAPTEME CIVIL

Juin Isaé DEROUET

## MARIAGES

Août	Rémi DUVAL et Aurore FRENEHARD Sébastien HEINISCH et Sabrina FERRARI
Septembre	Fabrice COTTIN et Nathalie BOUHIER
Novembre	Jean-Pierre COURCELLE et Francine DAVID

## DECES

Avril	Maurice BLOT
Septembre	Arlette LE FORESTIER DE QUILLIEN
Octobre	Marie-Claire MABILLE Serge GOURDIN

## Bilan sur le terrain du Livet

Après plusieurs inventaires de la faune et de la flore, et de restauration du milieu sur le terrain du Livet, des actions de valorisation ont été proposées par les étudiants de BTS GPN, notamment en février 2015. Des animations « natures » ludiques ont été réalisées auprès des CP/CE1 de l'école de Souigné.

Pour finaliser leur travail, les étudiants ont prévu la création de panneaux destinés à guider le public particulièrement à destination des randonneurs afin que ces derniers découvrent l'aire naturelle avec les actions réalisées et à venir.

Par la suite, il sera possible de voir un totem réalisé par un sculpteur sur bois, sur peuplier étêté. Pendant les trois prochaines années les étudiants feront un suivi de l'aire naturelle du Livet.



## La bibliothèque municipale

L'année 2015 annonce des changements importants pour notre bibliothèque. Le renouvellement de notre système informatique, matériel et logiciel, va permettre un meilleur fonctionnement. En effet, notre structure de lecture va être dotée d'un nouveau logiciel plus performant plus moderne. Les lecteurs pourront consulter les livres, afin de faire une présélection, sur internet. Des cartes lecteurs vont être mises en place pour chaque lecteur afin de faciliter l'identification des utilisateurs. C'est un vrai changement pour les bénévoles qui auront un nouvel outil afin de répondre à vos interrogations pour les livres.

En conséquence, et pour faciliter la migration vers le nouveau logiciel, la bibliothèque a été ouverte en juillet, uniquement pour rendre les livres empruntés, puis a commencé un énorme travail de catalogage, étiquetage et remise en état des couvertures des ouvrages. Après cette longue période de transition la bibliothèque a ouvert ses portes le 4 novembre 2015 au public et le mardi 10 novembre aux écoles.

Vous pouvez également, si vous le souhaitez, rejoindre notre équipe de bénévoles, n'hésitez pas à le faire savoir lors d'un passage à la bibliothèque.



## Le stationnement dans la commune :

Depuis le printemps dernier, de la peinture jaune a été appliquée sur certaines bordures de trottoirs, ceci n'est pas pour égayer nos rues encore moins les trottoirs et pas non plus pour délimiter la séparation entre chaussée et trottoir. Suite à plusieurs phénomènes de stationnement gênant sur les trottoirs ou dans les zones de dégagements sur la RD300, la municipalité a été contrainte d'appliquer ces bandes jaunes. Les règles du code de la route s'appliquent également dans notre commune, des stationnements à proximité sont disponibles Allée Française de Maridort et Place de l'Eglise. La



gendarmerie est avisée et peut à tout moment verbaliser les contrevenants. Pour la sécurité des piétons et des automobilistes, veuillez à respecter ces règles de marquage.

# SOS EMPLOI

SOS EMPLOI est une Association Loi 1901 reconnue Association Intermédiaire.

Conventionnée par La DIRECCTE et Pôle Emploi.

La structure d'insertion permet aux demandeurs d'emplois de longue durée titulaires des minimas sociaux (ASS, RSA, TH...) de bénéficier d'un accompagnement socioprofessionnel ainsi que d'heures de travail de mises à disposition.

Lors de son accompagnement, le demandeur d'emploi est mis à disposition à raison de quelques heures à quelques jours de travail auprès de professionnels, de particuliers faisant appel à notre association.

SOS EMPLOI intervient auprès de particuliers, de collectivités, d'artisans, d'associations et entreprises.

Lors d'une demande d'intervention, le fonctionnement est en toute SIMPLICITE ET LIBERTE :

- **Simplicité** : Aucune formalité administrative, SOS EMPLOI est prestataire de services et se charge de toutes les démarches administratives (salaires, déclaration accident du travail, .....).
- **Liberté** : Pas d'engagement de durée.

Les services à la personne ouvrent droit sous certaines conditions à une réduction fiscale (réduction ou crédit d'impôt) pour les particuliers.

Elle accepte aussi le règlement par Chèque Emploi Service Universel (CESU), Agréée Organisme Service à la Personne par la Préfecture de la SARTHE.

SOS EMPLOI - Espace François MITTERRAND - 72290 BALLON

Téléphone : 02.43.28.19.56

Ouvert du lundi au vendredi (sauf le mercredi) 9h-12h et 14h- 17h

## Les Ateliers ESTIM

L'association a pour objectif l'insertion dans l'emploi de ses salariés dans le cadre d'un conventionnement avec le Conseil départemental de la Sarthe, Pôle Emploi et la DIRECCTE de la Sarthe. Actuellement 28 personnes sont accueillies en contrat de travail à temps partiel. Ces personnes sont placées sous la responsabilité de trois encadrants techniques.

Une boutique associative des Ateliers ESTIM est ouverte à tout public. Vous y découvrirez un espace vêtements d'occasion, des légumes de saison produits dans notre potager, des meubles repeints et patinés par notre personnel.

Nos horaires d'ouverture sont :

le lundi après-midi de 13 h à 16 h 45,

le mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 11 h 15 et de 13 h à 16 h 45

Le vendredi matin de 9 h à 12 h.

Régulièrement nous organisons des portes ouvertes qui permettent de mettre en valeur les meubles restaurés.

Pour notre boutique, les particuliers peuvent y déposer leurs dons d'objets, de vêtements, de mobiliers aux horaires d'ouverture. Vous avez aussi la possibilité de déposer le textile dans les conteneurs prévus à cet effet sur le territoire des Portes du Maine. Le surplus de textile est collecté et transmis à l'entreprise ECOTEXTILE.

L'Association est également en capacité de réaliser, à titre onéreux, des travaux de décoration, peinture ou patine sur votre propre mobilier.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter notre site internet : <http://sites.google.com/site/lesateliersestim/>

Les Ateliers ESTIM - ZA de Monthéard - 72380 Montbizot

Tel. 02 43 20 03 55 - Fax. 02 43 24 71 18

Mail : ateliers.estim.montbizot@orange.fr

## Une organisation au service des plus démunis



Tous les mois, la banque alimentaire ouvre ses portes à « La Grange » sur la commune de Ballon. Différentes missions sont nécessaires pour venir en aide aux personnes les plus démunies. Pour cela, des

bénévoles seraient les bienvenus suivant leur disponibilité. La charge des denrées à la banque alimentaire au Mans s'effectue tous les 3<sup>ème</sup> mardis à 10h avec un retour à « La Grange » vers midi pour le déchargement. Dès le lendemain, c'est-à-dire le 3<sup>ème</sup> mercredi au matin, les produits seront à mettre dans différents cartons en fonction du nombre de bénéficiaires. Ces derniers seront reçus dans un endroit convivial, préalablement préparés par les bénévoles motivés et prêts à aider les familles à se restaurer. Le 3<sup>ème</sup> jeudi matin, les personnes concernées viendront récupérer leurs colis. Pour cela, les bénévoles devront être présents pour les accueillir.

Pour plus de renseignements concernant l'organisation et l'inscription aux différentes étapes, vous pouvez contacter la maison des projets à Ballon au 02.43.27.36.77 ou par mail : [accueil.maisondesprojets@gmail.com](mailto:accueil.maisondesprojets@gmail.com)

## Assistante Sociale

Votre Assistante Sociale, Mme Bailleul, vous reçoit pendant ses permanences sans rendez-vous le :

- Mardi de 9h30 à 11h30
- Jeudi de 9h30 à 10h30

A la Maison Des Projets (MDP) (anciennement Centre Social) espace François Mitterrand - 72290 Ballon.

Vous avez aussi la possibilité d'avoir un RDV personnel soit à domicile soit à son bureau à la MDP.

Pour cela, il vous faut appeler sa secrétaire au 02.43.74.11.10.

Pour tout courrier la concernant, voici son adresse de correspondance :

Circonscription de la Solidarité Départementale de la Couronne Mancelle

Antenne de Coulaines

A l'Attention de Mme Bailleul

2, rue de Belle Ile - 72190 Coulaines

Tél. : 02.43.74.11.10 - Fax : 02.43.74.11.19

# Salon de Coiffure l'Épi'Tête

## Rencontre avec Jocelyne GUITTET

Jocelyne et ses deux collaboratrices Magali et Annabelle du salon de coiffure «L'Épi' Tête» nous ont reçu dans ce joli lieu qui apporte bien-être aux clients qui s'y arrêtent.

En effet, Elles nous précisent travailler toute technique de la coupe à la coloration, la frisure en passant par les chignons. Elles accueillent régulièrement de futurs mariés pour leur proposer leurs services. La clientèle du salon est vaste et étendue.

Elles proposent aussi le massage du cuir chevelu ainsi que des services à domicile et peuvent aussi se rendre disponibles pour aller chercher et ramener les clients qui souhaiteraient être coiffés au salon mais qui n'ont pas de moyen de locomotion pour s'y rendre. Une esthéticienne peut aussi intervenir sur rendez-vous et ainsi vous faire profiter de soin lors de votre passage au salon.

Le salon de coiffure est ouvert : du mardi au vendredi de 9h à 12h puis de 14h à 19h et le samedi en continu de 9h à 17h. Fermeture le lundi.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 02.43.27.21.84



## Recensement de la population 2016

Le recensement de la population soulignéenne sera réalisé du 21 janvier 2016 au 20 février 2016. Ce recensement est important pour la Commune. De la qualité de la collecte des questionnaires dépendent notamment le calcul de la population qui est pris en compte pour déterminer l'implantation de services et calculer les dotations budgétaires de l'État aux Communes.

En outre, le recensement permet d'obtenir des informations sur les caractéristiques des habitants (mode de déplacement, âge, diplômes...), des foyers (composition...) et des logements qui peuvent être utiles pour élaborer notamment des politiques publiques (transports, découpage des territoires, parc d'habitat...).

Désormais, pour être recensés, vous aurez le choix entre deux solutions :

- soit remplir les documents papier que l'agent recenseur vous remettra et reviendra récupérer à la date convenue. Cette méthode nécessite que l'agent recenseur passe au-moins deux fois chez vous.

- soit compléter les documents en ligne grâce aux codes et informations que l'agent recenseur vous aura communiqués. Après remise des codes, vous disposerez de 72H maximum, pour remplir les différentes rubriques des documents de recensement en ligne. Dans ce cas, une fois, votre saisie terminée et envoyée, l'INSEE recevra directement les informations anonymées. L'agent recenseur ne passera donc qu'une fois chez vous.



Mme FOUILLET Martine Mme MONTAROU Françoise

Les agents recenseurs effectueront un repérage de terrain entre le 6 et 13 janvier 2016 et déposeront à cette occasion une note d'informations dans vos boîtes aux lettres.

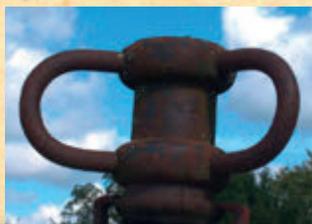
Durant la période de recensement, soit du 21 janvier 2016 au 20 février 2016, les agents recenseurs et la secrétaire de Mairie pourront répondre à vos éventuelles questions relatives au recensement de la population et au remplissage des documents.

Afin de faciliter le travail des agents recenseurs, je vous invite à leur réserver un bon accueil, à compléter soigneusement les imprimés papier ou les documents sur internet et à respecter les dates de rendez-vous que vous aurez fixées d'un commun accord.

## Photos mystère

Ces deux photos ont été prises sur la commune de Souligné. Mais où ?  
Un indice : Ne tournez pas en rond, mais regardez plutôt vers le Sud.

Photo 1



▲ Photo 2

Réponse du Petit Courrier n° 17 :

Photo 1 : il s'agissait du repère d'altimétrie de l'IGN (Institut Géographique National), situé sur l'église, à droite de la porte, et indiquant une altitude de 74 m au-dessus du niveau de la mer.

Photo 2 : il s'agit du chiffre 5, écrit en chiffre romain, que l'on retrouve sur l'horloge 4 faces du clocher de l'église. Cette horloge fut offerte par Louis Raphaël du Mesnil. Il proposa à la commune de Souligné, de faire installer une horloge sur le clocher de l'église, ce qui fut accepté par le conseil municipal en 1865.

L'inauguration de cette horloge eut lieu le 22 octobre 1865.

# Carnaval 2015

Comme l'année dernière, le comité des fêtes et l'association des parents d'élèves de Souigné-sous-Ballon ont organisé le Carnaval de la commune. Chars, déguisements, Monsieur Carnaval et les gourmandises étaient au rendez-vous de cette nouvelle édition. Cette année encore, les Souignéens ont répondu présents en grand nombre pour cette nouvelle édition, provoquant un cortège gigantesque dans les rues de notre village, sous une pluie de confettis, pour le plaisir des petits et des plus grands. Les bénévoles des associations organisatrices ont œuvré d'arrache-pied depuis décembre 2014 pour préparer cet événement dans notre village, nous pouvons les féliciter et remercier de ce succès indiscutable encore cette année.



## Les foulées des Portes du Maine

Comme chaque année, l'événement a rassemblé bon nombre de sportifs et un public très nombreux. Plusieurs distances étaient au programme de cette nouvelle édition, course des bambins, course en duo, course de 5 kms et course 10 kms. Le succès de cette journée sportive n'est plus à faire, le mélange entre amateurs et sportifs aguerris, donne une émotion et une fierté à l'organisation de cet événement. Toute l'équipe de bénévoles et leur président ont à nouveau marqué de leur empreinte les foulées à Souigné-sous-Ballon. La commune souhaite féliciter les différents vainqueurs dans chaque catégorie.

Rendez-vous pour la prochaine édition le 9 avril 2016.



## Encore plus d'innovation, encore plus de succès

Fantastique, superbe, le samedi 13 juin 2015, l'école de musique et de danse de Souigné-sous-Ballon, a organisé son spectacle de fin de saison. Il fallait un courage certain pour défier la mythique course des 24 heures du Mans, car la semaine du spectacle est en tout point similaire à la semaine de la course automobile, entre préparation du spectacle, la mise en place de la scène, la préparation des tribunes, le ravitaillement en essence des bénévoles, oups pardon en nourriture. Voyez-vous, vous venez de le constater, beaucoup de similitudes. Le spectacle est la course d'endurance des bénévoles de l'association EMD72 (école de musique et de danse).



Toutes les jeunes danseuses, les musiciens, le danseur, les bénévoles ont redressé leurs manches pour présenter aux familles tout le travail de la saison. Amandine, la prof de danse a concocté un spectacle ayant pour thème les comédies musicales. C'est au son de Starmania, le roi soleil, Roméo et Juliette, et pleins d'autres encore, que la salle a pu applaudir les petites danseuses, les grandes danseuses, et le jeune danseur. On pouvait voir un mélange d'émotion, et de la fierté, dans les yeux des mamans, des papas, des grands-parents, de toute la famille en fait.

Toutes les danseuses se sont données à fond pour présenter le meilleur spectacle.

Ce spectacle a également innové cette année, entre les décors peints, les costumes fantastiques toujours confectionnés par des couturières bénévoles, l'association a fait le choix d'intégrer des décors vidéo, dont un décor de forêt inégalable, pour imager la comédie musicale de Robin des Bois. Sans compter la mise en œuvre de la lumière du spectacle, qui pour réaliser le programme de commande, a sollicité un bénévole plus de 30h. Tous ces décors ont plutôt mis en valeur le thème du spectacle. Félicitations, à toutes les danseuses et tous les membres de l'association.

L'association de musique et de danse recherche des bénévoles pour des occasions ponctuelles, vous pouvez prendre contact avec l'association sur son site EMD72. [www.emd72.com](http://www.emd72.com)



# TELETHON 2015



Le téléthon 2015 a une nouvelle fois été à la hauteur de ces ambitions grâce à la mobilisation des bénévoles et d'associations de la commune.

Les animations ont commencé le vendredi soir avec la course des enfants (50 inscrits) encadrés par les pompiers de la commune. Les enfants ont ensuite pu profiter d'un goûter qui leur était servi à la salle des fêtes avant de s'initier au tennis de table. La journée s'est poursuivie par une soirée couscous qui a réunis 145 personnes et animée par l'école de musique de la commune. Un véritable succès.

Le lendemain, nous avons mis en place à l'extérieur de la salle des fêtes diverses animations organisées par les associations partenaires. Si on peut regretter la faible participation des Soulignéens, nous pouvons remercier et féliciter pour leurs encouragements toutes les personnes qui nous ont fait le plaisir de venir nous voir et participer aux diverses animations.

Le but du weekend a été atteint puisque nous avons récolté un peu plus de 2500 euros.

Je voudrais une nouvelle fois remercier ici, les bénévoles, associations participantes, associations ayant fait un don, la municipalité et divers mécènes qui ont permis cette réussite.

Je terminerai en vous donnant rendez-vous pour le Téléthon 2016.

Olivier Pommier



# PING PONG

L'association «Tennis de Table Soulignéen» vous accueille le mardi de 16h30 à 19h30 et chaque vendredi soir de 20h à 22h30 à la Salle des Fêtes que vous soyez débutants, confirmés ou experts afin de passer une excellente soirée sportive dans la convivialité et la bonne humeur.



## Le Club Bouliste Soulignéen

L'association tient à féliciter les 49 équipes présentes lors du dernier concours de pétanque ainsi que les heureux gagnants de la tombola. Elle remercie chaleureusement tous les bénévoles présents à chaque concours pour le montage et le démontage des différents postes de travail (engagement, buvette et casse-croûtes) ainsi que le traçage des terrains.

Pour les personnes désireuses de jouer à la pétanque, les membres de l'association et amis se retrouvent chaque jeudi soir à partir de 20 heures pendant la période d'avril à octobre.



# Le TER (Train Express Régional)

dessert les gares de Alençon, la Hutte-Coulombiers, Vivoin-Beaumont, Teillé, Montbizot, la Guierche, Neuville, le Mans et retour



Le but de notre association est de promouvoir le transport collectif pour que les habitants puissent se passer de leur voiture.

Au cours de l'année 2015, notre association a organisé des animations à la rencontre des usagers et de la population avec le concours des Pays de la Loire et de la SNCF. Elles ont eu lieu à Beaumont s/Sarthe, Montbizot, Ste Jamme, Neuville s/Sarthe, St Germain s/Sarthe et la Guierche.

Grâce au concours de Mr Samel, de la région et de la SNCF, nous avons obtenu l'ouverture d'un guichet pour la vente de billets TER au Super U de Ste Jamme sur Sarthe.

Des négociations sont en cours pour établir la grille horaire de juillet 2017 avec la mise en service de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire.

En 2019-2020, un arrêt TER sera créé à l'hôpital. Il sera alors possible d'emprunter le train, puis le tram pour se

rendre à la Clinique du Pré, à l'Université, à la Chasse Royale... sans avoir à passer par la gare SNCF.



Sachez que tout salarié peut bénéficier de 50 % sur l'abonnement de travail ( trajet domicile-travail en TER, Tram et Bus). Pour information, votre vélo peut vous accompagner gratuitement s'il vous est utile pour commencer et pour terminer votre trajet. D'autres réductions existent pour les scolaires et autres usagers.

Des fiches horaires sont à votre disposition dans les mairies et une billetterie est ouverte à l'accueil du Super U de Ste Jamme sur Sarthe.

[Ass.usagers.ter.lemans.alencon@gmail.com](mailto:Ass.usagers.ter.lemans.alencon@gmail.com)

## Aménagement de voirie

### La rue du Coq Hardi en sens unique

Afin de sécuriser la circulation et de réguler le stationnement dans la rue du Coq Hardi, la municipalité, en concertation avec les riverains, a décidé de passer cette rue en sens unique et en zone 30km/h. Depuis quelques semaines, les véhicules sont autorisés à circuler dans le sens allant de la rue Bourgeoise vers le monument aux morts. Seuls les vélos peuvent emprunter les deux sens de circulation avec une interdiction de sortir directement sur la rue bourgeoise. Cela nécessite qu'ils respectent les pictogrammes et panneaux leur signifiant qu'ils doivent emprunter la place de l'Eglise pour éviter tout accident.

### Un passage protégé sur la route de la Guierche

A la demande des riverains de la route de la Guierche, la commune a mis en place un passage protégé avec des balises au niveau du chemin piétonne débouchant sur l'impasse de la Prée. Les piétons venant des allées des Mésanges et des Hirondelles peuvent ainsi traverser la route départementale en sécurité. N'oublions pas que l'on est en agglomération et que la vitesse est limitée à 50km/h. Respectons les piétons.

### Cheminement piéton sur la départementale 300

Afin de permettre aux habitants du lotissement du Clos de la Varenne de rejoindre le centre bourg à pied, le fossé le long de la CD 300 (entrée de Souigné en venant du Mans) a été busé pour permettre le cheminement piéton en toute sécurité vers le bourg. Les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération ont été déplacés pour permettre l'opération. Les panneaux de signalisation ont été rehaussés pour faciliter le passage des piétons.



# CALENDRIER DES FÊTES 2016

## JANVIER

Vendredi 8 : Assemblée Générale - Mil...Pat's à 20h à la salle des Fêtes  
Vendredi 15 : Vœux de la municipalité à 19h à la salle des Fêtes  
Vendredi 15 : Galette des rois – Football Club Soulignéen (salle assoc. à 20h30)  
Mardi 19 : Génération mouvement à 14h à la salle des Fêtes  
Vendredi 22 : Assemblée Générale – Foulées des Portes du Maine à 20h30 à la salle des Fêtes  
Jeudi 28 : Ramp à la salle des Fêtes (le Matin)  
Jeudi 28 : Galette des rois – AFN à 14h à la salle des Fêtes  
Jeudi 28 : Galette des rois – ABCD'AIR à 20h à la salle des Fêtes  
Vendredi 29 : Assemblée générale – Comité des Fêtes à 19h à la Salle des Fêtes  
Samedi 30 : Repas dansant - Ecole de Musique et Danse à 19h à la salle des Fêtes

## FEVRIER

Vendredi 12 : Assemblée Générale – Club Boulistes Soulignéen (salle assoc. à 20h)  
Mardi 16 : Génération mouvement à 14h à la salle des Fêtes

## MARS

Mardi 1<sup>er</sup> : Assemblée générale – Harmonie municipale (salle de musique à 20h30)  
Samedi 5 : Repas dansant – Football Club Soulignéen à 19h à la s. des Fêtes  
Mardi 8 : Ramp à la Salle des Fêtes (le matin)  
Mardi 15 : Génération mouvement à 14h à la salle des Fêtes  
Vendredi 18 : Loto – Amicale des Sapeur Pompiers à 19h à la salle des Fêtes  
Dimanche 20 : Carnaval – APE + Comité des Fêtes à 14h dans les rues du bourg + terrain des Perrières  
Dimanche 27 : Off. de Tourisme « Les Peintres dans le bocage » à la salle des Fêtes

## AVRIL

Samedi 9 : Course pédestre - Les Foulées des Portes du Maine à 13h30 dans les rues du bourg + salle des Fêtes  
Mardi 19 : Génération mouvement – repas de printemps toute la journée à la salle des Fêtes

Dimanche 24 : Concours de boules – Club Boulistes Soulignéen au terrain des Perrières  
Dimanche 24 : Concert classe orchestre – Ecole de musique à 14h à la salle des Fêtes  
Mardi 26 : Ramp à la Salle des Fêtes (le matin)

## MAI

Dimanche 1<sup>er</sup> : Bric à brac – Comité des Fêtes à la salle des Fêtes  
Dimanche 8 : Cérémonie 8 mai  
Mardi 17 : Génération mouvement 14h à la salle des Fêtes  
Samedi 21 : 40 ans du Football Club Soulignéen au stade René Blétry  
Mardi 24 : Ramp à la Salle des Fêtes (le matin)  
Mercredi 25 : Répétition Ecole primaire et maternelle à 9h à la s. des Fêtes  
Jeudi 26 : Répétition Ecole primaire et maternelle à 9h à la salle des Fêtes  
Vendredi 27 : Répétition Ecole primaire et maternelle le matin + soirée chorale (le soir) à la salle des Fêtes

## JUIN

Samedi 4 : Concours de boules – Club Boulistes Soulignéen au terrain des Perrières  
Dimanche 5 : Tournoi + vide grenier – Football Club Soulignéen au stade R. Blétry  
Samedi 11 : Loto – Amicale des Sapeur Pompiers ?  
Dimanche 12 : Kermesse des Sœurs - Amis des Religieuses à la s. des Fêtes  
Jeudi 16 : Ramp à la salle des Fêtes (le matin)  
Samedi 18 : Fête de la Musique  
Mardi 21 : Génération Mouvement à 14h à la salle des Fêtes  
Vendredi 24 : Assemblée Générale – Football Club Soulignéen (salle associative à 20h30)  
Samedi 25 : Repas – AFN à 12h à la salle des Fêtes

## JUILLET

Samedi 2 : Fête des Ecoles terrain de l'école ou salle des Fêtes  
Mercredi 13 : Fête nationale – Comité des Fêtes à la salle des Fêtes  
Dimanche 17 : Expo voitures de collection et prestiges – Allée du château  
Mardi 19 : Génération mouvement à 14h à la salle des Fêtes  
Jeudi 21 : Génération mouvement – marche cantonale à 13h30 à la salle des Fêtes

### MAIRIE (Heures d'ouverture au public)

Lundi 9h-12h - Mardi 14h-18h -  
Mercredi 9h-12h  
Jeudi 14h-18h - Vendredi 9h-12h -  
Samedi 9h-12h

### AGENCE POSTALE

Mardi 9h-12h - Mercredi 9h-12h -  
Jeudi 13h45-16h45 - Vendredi 9h-12h -  
Samedi 9h-12h (semaines paires)

### BIBLIOTHÈQUE

Mercredi 14h-17h -  
Vendredi 16h-18h30 - Samedi 10h-12h

### URGENCES

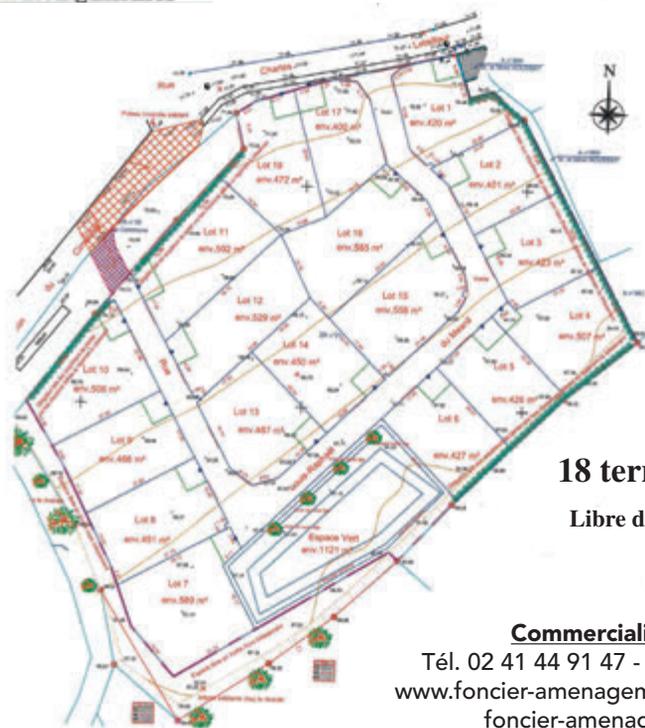
**Pompiers 18 - Gendarmerie 17 - SAMU 15**  
**Service des eaux (Véolia) :**  
**09 69 32 35 29**  
**ERDF : 09 726 750 72**

**MAIRIE DE SOULIGNÉ-SOUS-BALLON**  
TÉL. : 02 43 27 32 85 - Fax 02 43 27 44 75  
souligne-sous-ballon.mairie@wanadoo.fr  
[www.souligne-sous-ballon.fr](http://www.souligne-sous-ballon.fr)



## SOULIGNE SOUS BALLON

### "Lotissement Louis-Raphaël du Mesnil"



**18 terrains à bâtir**

**Libre de constructeurs**

### Commercialisation

Tél. 02 41 44 91 47 - 06 86 53 32 90  
[www.foncier-amenagement.fr](http://www.foncier-amenagement.fr) - [contact@foncier-amenagement.fr](mailto:contact@foncier-amenagement.fr)